

ANNEXE POUR MOBILES

En relation avec la licence d'utilisation du Licencié concernant le Progiciel Mobile (« l'Application Mobile ») indiquée dans le Bon de Commande auquel la présente annexe est attachée, le Licencié peut utiliser certains Progiciels Infor concédés en licence (le « Progiciel ») sur l'Application Mobile via certains équipement portatifs Apple ou Android. L'Application Mobile peut être utilisée sur un équipement portatif Apple ou un équipement portatif Android, tel que cela est spécifié par Apple ou Google. Si le Licencié est autorisé à utiliser l'Application Mobile sur un équipement portatif Apple, l'Application Mobile est exclusivement distribuée par Apple par le biais de l'App Store conformément aux Conditions d'Utilisation Apple. Si le Licencié est autorisé à utiliser l'Application Mobile sur un équipement portatif Android, l'Application Mobile est exclusivement distribuée par Google par le biais de Google Play conformément aux Conditions de Services Google. Afin de pouvoir utiliser l'Application Mobile sur un équipement Apple, les Utilisateurs du Licencié doivent avoir accepté de manière séparée les Conditions d'Utilisation Apple préalablement au téléchargement de l'Application Mobile, et afin de pouvoir utiliser l'Application Mobile sur un équipement Android, les Utilisateurs du Licencié doivent avoir accepté de manière séparée les Conditions de Services Google. Si le Licencié n'accepte pas ces conditions séparées, alors l'utilisation de l'Application Mobile n'est pas autorisée sur les équipement respectivement supportés par Apple ou Google. Au moment du téléchargement de l'Application Mobile depuis l'App Store ou Google Play, le cas échéant, les Utilisateurs du Licencié seront invités à accepter les Conditions d'Utilisation Apple ou les Conditions de Services Google en cochant la case qui s'affiche à la fin desdits termes ou en cliquant sur un bouton « j'accepte » ou un bouton proposant une option similaire, ou les Utilisateurs du Licencié seront réputés avoir accepté les termes en utilisant l'Application Mobile. Nonobstant ce qui précède, le Contrat auquel la présente Annexe est attachée est réputé modifié par la présente Annexe en ce qui concerne l'Application Mobile, conformément à ce qui suit et si cela autrement indiqué par les Conditions d'Utilisation Apple ou les Conditions de Services Google, le cas échéant. En cas de contradiction entre les dispositions du Contrat et celles de la présente Annexe, les dispositions de cette dernière prévaudront.

1. Définitions Additionnelles.

“Apple” désigne Apple, Inc. et ses affiliées détenues majoritairement.

“Conditions d'Utilisation Apple ” désignent les dispositions d'Apple actuellement en vigueur (y compris les dispositions applicables à l'App Store et les Règles d'Utilisation Apple définies dans l'App Store Apple) et l'EULA que les Utilisateurs du Licencié doivent accepter avant toute utilisation de l'Application Mobile sur un équipement Apple.

“App Store” désigne la boutique électronique de la marque, propriété et/ou contrôlée par Apple.

“INFOR” désigne l'entité INFOR contractante définie dans le Contrat, pour son compte et celui de ses filiales et affiliées, en ce compris Infor (US), Inc.

“EULA” désignent les termes additionnels d'utilisation d'INFOR applicable à l'Application Mobile que les Utilisateurs du Licencié doivent accepter préalablement à l'utilisation de l'Application Mobile. Ni Apple ni Google ne sont parties à l'EULA.

“Google” désigne Google Inc.

“Google Play” désigne la boutique électronique de la marque, propriété et/ou contrôlée par Google.

“Conditions de Services Google ” désignent les dispositions de Google actuellement en vigueur (y compris les Conditions de Services de Google Play) et l'EULA que les Utilisateurs du Licencié doivent accepter avant toute utilisation de l'Application Mobile sur un équipement Android.

“Utilisateurs du Licencié” désignent les individus affiliés au Licencié et autorisés à utiliser l'Application Mobile en conjonction avec le Progiciel, conformément au Contrat, en ce compris les Restrictions d'Utilisation définies au Bon de Commande, et ayant acceptés les Conditions d'Utilisation Apple ou Conditions de Services Google, le cas échéant.

2. Equipement Supportés. L'Application Mobile supporte certains équipements portatifs Apple et Android, et des données de réseau tels que 3G, EDGE et Wifi, et permet aux Utilisateurs du Licencié d'accéder au Progiciel via l'équipement portatif Apple et Android. Nonobstant ce qui précède, INFOR n'aura pas d'obligation de fournir le support technique (y compris de manière non limitative le support de connectivité à un réseau sans fil), en relation avec tout équipement portatif Apple ou Android et ne sera pas responsable du respect de la compatibilité ou des performances de tout équipement portatif Apple ou Android en relation avec l'Application Mobile ou le Progiciel.

3. Licence. Sous réserve du respect des dispositions du Contrat (y compris toutes Restrictions d'Application définies dans un Bon de Commande), et les Conditions d'Utilisation Apple et les Conditions de Services Google, INFOR concède au Licencié une licence non-exclusive, non-transférable, sans possibilité de concéder des sous-licences, révoquant de faire fonctionner l'Application Mobile sur l'équipement portatif Apple ou Android désigné propriété ou sous le contrôle du Licencié, aux seules fins pour les Utilisateurs du Licencié d'accéder au Progiciel pour les opérations informatiques internes du Licencié. Chaque Utilisateur du Licencié peut utiliser l'Application Mobile uniquement sur un équipement portatif Apple ou Android propriété ou sous le contrôle du Licencié qu'il aura assigné à l'Utilisateur du Licencié spécifié. Le Licencié et les Utilisateurs du Licencié ne sont pas autorisés à utiliser l'Application Mobile pour un autre objet que celui défini par la licence séparée du Licencié concernant le Progiciel, conformément à la documentation applicable fournie par INFOR et uniquement dans les limites autorisées par le Contrat, les Conditions d'Utilisation Apple ou les Conditions de Services Google, le cas échéant. Si un Utilisateur du Licencié cesse d'être un affilié ou d'être autorisé par le Licencié d'utiliser l'Application Mobile ou le Progiciel pour quelle que raison que ce soit, le Licencié devra immédiatement résilier les accès dudit Utilisateur du Licencié à l'Application Mobile et au Progiciel. INFOR peut auditer l'utilisation du Progiciel et de l'Application Mobile et le respect des dispositions du Contrat, des Conditions d'Utilisation Apple ou des Conditions de Services Google, le cas échéant. Les droits qui ne sont pas expressément énoncés à la présente Annexe, sont réservés.

4. Propriété Intellectuelle. INFOR conserve tous les droits de propriété et de propriété intellectuelle sur l'Application Mobile. Le Licencié et les Utilisateurs du Licencié ne peuvent pas : (a) modifier l'Application Mobile ; (b) fournir ou mettre à disposition l'Application Mobile à une tierce partie ; (c) utiliser l'Application Mobile pour fournir de la formation à une tierce partie sur les produits INFOR ; (d) transférer le Contrat ou l'EULA ou l'Application Mobile ou tous droits qui y sont attachés à un quelconque individu ou entité ; (e) décompiler, désassembler ou faire de l'ingénierie à rebours (à l'exception de ce qui est autorisé par la loi) de l'Application Mobile ; (f) créer des œuvres dérivées basées sur l'Application Mobile ; ou (g) utiliser tout nom, marque déposée ou logo INFOR.

5. Garantie. L'APPLICATION MOBILE EST CONCEDEE EN LICENCE "TELLE QUELLE" SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE. INFOR NE FOURNIT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION MOBILE, EN TOUT OU EN PARTIE, OU POUR TOUT AUTRE OBJET EN RELATION AVEC LE PRESENT CONTRAT. INFOR REJETTE EXPLICITEMENT TOUTES GARANTIES EN CONTREFACON, DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTION A UN USAGE PARTICULIER. INFOR NE GARANTIT PAS EXPLICITEMENT QUE L'APPLICATION MOBILE, EN TOUT OU EN PARTIE, FONCTIONNERA SANS ERREUR, OPERERA SANS INTERRUPTION, SERA COMPATIBLE AVEC UN QUELCONQUE EQUIPEMENT OU CONFIGURATION DE SYSTEMES LOGICIELS OU REPONDR A AUX EXIGENCES DU LICENCIE OU DE L'UTILISATEUR DU LICENCIE. LE LICENCIE ET LES UTILISATEURS DU LICENCIE SUPPORTENT TOUS LES RISQUES LIES A L'UTILISATION DE L'APPLICATION MOBILE, Y COMPRIS DE MANIERE NON LIMITATIVE TOUS RISQUES RELATIFS A LA QUALITE, LA DISPONIBILITE, LA PERFORMANCE, LA PERTE DE DONNEES, LA SECURITE ET L'UTILISATION DANS UN ENVIRONNEMENT DE PRODUCTION. LE LICENCIE ET LES UTILISATEURS DU LICENCIE RECONNAISSENT EXPRESSEMENT ET ACCEPTENT QUE LA DISPONIBILITE DE L'APPLICATION MOBILE EST SOUMISE A LA SEULE DISCRETION D'APPLE EN TANT QU'OPERATEUR DE L'APP STORE APPLE, ET DE LA SEULE DISCRETION DE GOOGLE EN TANT QU'OPERATEUR DE GOOGLE PLAY STORE (LE CAS ECHEANT) ET INFOR SE RESERVE LE DROIT DE MODIFIER, SUSPENDRE, LIMITER, RETIRER OU DESACTIVER L'APPLICATION MOBILE ET SES COMPOSANTS ET FONCTIONS A TOUT MOMENT SANS PREAVIS. NI APPLE NI GOOGLE N'ONT D'OBLIGATIONS EN CE QUI CONCERNE LE PROGICIEL ET L'APPLICATION MOBILE.

6. Responsabilité. DANS LES LIMITES AUTORISEES PAR LA LOI APPLICABLE, EN AUCUN CAS INFOR NE SERA RESPONSABLE ENVERS LE LICENCIE, LES UTILISATEURS DU LICENCIE OU DE TOUTE PARTIE TIERCE DE TOUT DOMMAGE RESULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITE D'UTILISER L'APPLICATION MOBILE OU EN RELATION AVEC LA FOURNITURE OU LE DEF AUT DE FOURNITURE PAR INFOR DE SERVICES CONCERNANT L'APPLICATION MOBILE, OU RESULTANT DE TOUT DEF AUT DE L'APPLICATION MOBILE OU DE TOUTE MODIFICATION, SUSPENSION, RETRAIT OU DESACTIVATION D'UN ACCES A L'APPLICATION MOBILE. CETTE EXCLUSION DE RESPONSABILITE S'APPLIQUE INDEPENDEMMENT DU FONDEMENT DE L'ACTION QUI POURRA ETRE ENGAGEE CONTRE INFOR, QU'ELLE SOIT CONTRACTUELLE OU DELICTUELLE, Y COMPRIS DE MANIERE NON LIMITATIVE, LE DEF AUT DE CONFORMITE DE L'APPLICATION MOBILE AUX EXIGENCES LEGALES OU REGLEMENTAIRES OU ACTIONS AU TITRE DE LA LEGISLATION DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS OU TOUTE LEGISLATION SIMILAIRE. LE SEUL RECOURS DU LICENCIE ET DES UTILISATEURS DU LICENCIE AU TITRE D'UN MANQUEMENT A LA PRESENTE ANNEXE EST LA RESILIATION DE CETTE ANNEXE ET DE L'EULA. NONOBTANT TOUTES DISPOSITIONS CONTRAIRES CONTENUES AUX PRESENTES, EN AUCUN CAS INFOR ET SES CONCEDANTS NE SERONT RESPONSABLES ENVERS LE LICENCIE,

LES UTILISATEURS DU LICENCIÉ OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE DES DOMMAGES INDIRECTS ET CONSECUTIFS, DE PERTES DE PROFITS OU D'OPPORTUNITES, D'ARRET D'ACTIVITE, PERTE DE DONNEES, DEFAUT D'UN ORDINATEUR OU MALFONCTION, ET DE TOUS AUTRES DOMMAGES COMMERCIAUX OU PERTES, OU DE DOMMAGES PUNITIFS OU EXAMPLAIRES.

7. Indemnisation. INFOR défendra, indemnisera et garantira le Licencié contre toute perte, frais et dépenses que le Licencié encourrait en raison d'une réclamation d'un tiers prétendant que l'utilisation d'un Progiciel contrefait un droit de propriété intellectuelle de tiers. Les obligations d'Infor en vertu de la présente clause sont expressément subordonnées aux conditions suivantes : i) le Licencié devra notifier sans délai cette réclamation à Infor ; (ii) le Licencié devra donner par écrit à Infor le contrôle exclusif de la réponse à cette réclamation, de la procédure judiciaire le cas échéant engagée, et de toutes les négociations engagées pour son règlement transactionnel (si le Licencié choisit de représenter ses propres intérêts dans le cadre d'une telle action, il pourra le faire à ses propres frais, mais de telle sorte que cette représentation ne nuise pas au droit d'Infor de contrôler la défense de cette action et de négocier son règlement transactionnel) ; (iii) le Licencié devra coopérer avec Infor pour faciliter le règlement de cette réclamation ou la défense qui s'impose.

La garantie susvisée sera toutefois exclue dès lors que la réclamation résulte (a) de toute modification de l'Application Mobile ou du Progiciel ; (b) de l'utilisation ou de la combinaison de l'Application Mobile ou du Progiciel avec tout ordinateur, plateforme informatique, système d'exploitation et/ou système de gestion des données non fournis ou approuvés par INFOR ; (c) si la réclamation aurait pu être évitée par l'utilisation par le Licencié de la version la plus récente de l'Application Mobile ou du Progiciel ; ou (d) une utilisation impropre de l'Application Mobile ou du Progiciel. CE QUI PRECEDE CONSTITUE LA SEULE OBLIGATION D'INFOR ET SA SEULE RESPONSABILITE EN MATIERE DE CONTREFACON DE DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE. Ni Apple ni Google n'ont d'obligations d'indemnisation au titre de l'Application Mobile ou du Progiciel.

8. Exportation. Les lois américaines sur le contrôle des exportations et toutes autres lois applicables en matière d'exportation et d'importation régissent l'utilisation de l'Application Mobile. Le Licencié et chaque Utilisateur du Licencié reconnaît et garantit que : (i) ils ne sont pas citoyens, ressortissants ou résidents, de ou n'est pas localisé ou sous le contrôle de, tout gouvernement ou pays envers lequel le gouvernement américain interdit l'exportation, qui est soumis à l'embargo du gouvernement américain, ou a été désigné par le gouvernement américain comme un pays soutenant le terrorisme ; (ii) ne sont pas répertoriés sur une quelconque liste du gouvernement américain en tant que parties interdites ou avec des restrictions ; et (iii) ils n'exportent ou réexportent, directement ou indirectement, l'Application Mobile en violation de telles lois, ou utilisent l'Application Mobile pour tout objet interdit par ces lois.

9. Support. INFOR ne fournit aucun support pour l'Application Mobile autre que la fourniture de mise à jour, correctifs, corrections de bogues et nouvelles version de l'Application Mobile via l'App Store Apple ou Google Play, à la seule discrétion d'INFOR. Ni Apple ni Google n'ont d'obligations de fournir de la maintenance et du support pour l'Application Mobile.

10. Durée et Résiliation. INFOR peut résilier l'EULA et l'utilisation de l'Application Mobile par le Licencié et les Utilisateurs du Licencié en cas de manquement aux dispositions du Contrat, des Conditions d'Utilisation Apple ou des Conditions de Services Google, le cas échéant, par le Licencié et les Utilisateurs du Licencié. Le cas échéant, l'EULA sera résilié automatiquement en cas de résiliation du Contrat ou en cas de résiliation de toute affiliation d'un Utilisateur du Licencié ou d'utilisation autorisé par le Licencié. Apple ou Google (selon le cas) et INFOR peuvent résilier le droit d'accès et/ou d'utilisation de l'Application Mobile du Licencié et des Utilisateurs du Licencié à tout moment. A la résiliation du Contrat ou des Conditions d'Utilisation Apple ou des Conditions de Services Google (le cas échéant), en tout ou en partie, le Licencié et chaque Utilisateur du Licencié arrêtera toute utilisation de l'Application Mobile et supprimera toutes les copies de l'Application Mobile sur les équipements portatifs Apple ou Android concernés.

11. Conditions de Licence des Produits Tiers. Le Licencié et les Utilisateurs du Licencié se conformeront aux dispositions de tout contrat de tiers applicable dès lors qu'ils utilisent l'Application Mobile.

12. Divers. Le Licencié reconnaît et accepte que la présente Annexe, conformément au Contrat, (a) est conclue entre INFOR et le Licencié, en son nom et pour le compte des Utilisateurs du Licencié, et que ni Apple ni Google ne sont parties au Contrat ou à l'EULA ; (b) INFOR est seule responsable pour le Progiciel, l'Application Mobile et les contenus correspondants fournis par INFOR ; (c) Apple et les filiales d'Apple sont des parties tierces bénéficiaires des Conditions d'Utilisation Apple, et Google et les filiales de Google sont des parties tierces bénéficiaires des Conditions de Services Google ; (d) Apple a le droit (et est réputée avoir acceptée un tel droit) de réclamer l'application des dispositions de la présente Annexe et des Conditions d'Utilisation Apple par le Licencié et les Utilisateurs du Licencié en qualité de partie tierce bénéficiaire mais uniquement si le Licencié a accepté les présentes dispositions et/ou chaque Utilisateur du Licencié a accepté les Conditions d'Utilisation Apple tel que défini ci-avant, et Google a le droit (et est réputée avoir acceptée un tel droit) de réclamer l'application des dispositions de la présente Annexe et des Conditions de Services Google par le Licencié et les Utilisateurs du Licencié en qualité de partie tierce bénéficiaire mais uniquement si le Licencié a accepté les présentes dispositions et/ou chaque Utilisateur du Licencié a accepté les Conditions de Services Google tel que défini ci-avant. Le défaut pour INFOR de faire valoir ses droits en cas de manquement à la présente Annexe ou l'EULA ne vaut pas renonciation à ses droits et à son droit de les faire valoir ultérieurement. Le Licencié s'assurera du respect des dispositions de la présente Annexe par les Utilisateurs du Licencié et indemniserait intégralement INFOR pour tout manquement par les Utilisateurs du Licencié aux dispositions du Contrat ou aux Conditions d'Utilisation Apple et aux Conditions de Services Google, le cas échéant.

13. Modifications. Apple peut à tout moment modifier les Conditions d'Utilisation Apple et Google peut à tout moment modifier les Conditions de Services Google ; Apple et Google peuvent chacun imposer de nouvelles conditions ou des conditions supplémentaires à INFOR, au Licencié et aux Utilisateurs du Licencié concernant l'Application Mobile. Ces modifications seront d'application immédiate et réputées incorporées à la présente Annexe et aux Conditions d'Utilisation Apple et aux Conditions de Services Google, le cas échéant. L'utilisation continue de l'Application Mobile vaut acceptation de ces modifications.

INFOR est une marque déposée de Infor (US), Inc. ou de ses affiliées, enregistrée aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Tous droits réservés. Apple et App Store sont des marques déposées de Apple Inc., enregistrées aux Etats-Unis et dans d'autres pays. Android est une marque déposée de Google Inc. Toutes autres marques déposées énoncées aux présentes sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.